



Protocole Sanitaire COVID et Régates du National FINN 2021

Afin de faciliter le bon déroulement des régates et d'assurer le bien-être et la sécurité de chacun et chacune,

merci de bien vouloir respecter les consignes suivantes et d'appliquer les gestes barrières :

1 - Respect de la distanciation physique : respecter un mètre entre chaque personne en tout lieu et en toute circonstance,

2 - Port du masque : port du masque obligatoire pour toutes les personnes et ce, dès l'entrée sur le site de l'ENVSN ou de la SRSP, dans les conditions suivantes :

21. A l'extérieur dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties ;
22. A l'intérieur des locaux, le masque sera porté systématiquement et en permanence.

3 - Lavage des mains : il consiste à laver à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux avec une serviette en papier jetable, ou en laissant sécher ses mains à l'air libre.

Des distributeurs de produits hydro-alcooliques pour favoriser l'hygiène des mains sont mis à disposition des participants.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'établissement et/ou au début de chaque séance ;
- avant la reprise de séance lorsque le pratiquant est allé aux toilettes ;
- avant et après la restauration lorsque celle-ci est autorisée ;
- à la fin de la séance et/ou à la sortie de l'établissement.

4 - Communication et déclaration : en cas de suspicion de cas COVID ou de symptômes pouvant évoquer la COVID, un compte-rendu immédiat devra être fait dans les meilleurs délais :

- Au président de la classe s'il s'agit d'un concurrent ou d'un accompagnateur,
- Au directeur sportif de la SPSP s'il s'agit d'un membre de l'organisation.

L'un et l'autre informeront immédiatement les responsables de l'ENVSN et de la SRSP

En outre, l'ENVSN demande que les personnes qui participent à la régates et/ou à son organisation présentent au choix, lors de leur arrivée sur le site :

1. Un certificat de vaccination COVID pour ceux qui sont vaccinés,
2. Une attestation d'immunité pour ceux qui ont eu le COVID et qui attendent pour se faire vacciner,
3. Un test PCR valide (moins de 5 jours) pour ceux qui ne sont pas dans les deux premiers cas,

La SRSP vous remercie et vous souhaite une belle et bonne régates